



Fiche formation

"Sécurité à bord des navires à passagers"

Intitulé de la Formation : « **SBNP 1-2-3-4** » - (Sécurité à bord des navires à passagers)

Lieu de Formation : **EFPMA** Autre bord –Beauséjour 97 220 LA TRINITE -

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

Finalités

Renforcer la sécurité à bord dans le but de réduire les facteurs risque humain

Objectifs

- Le stagiaire sera capable, à l'issue de la formation, d'encadrer de façon efficace des passagers.
- Le stagiaire sera capable aussi de mieux gérer les situations d'urgence par la mise en place de procédures, l'optimisation des ressources, un meilleur encadrement des passagers et du personnel de bord, une communication plus efficace.
- Le stagiaire sera capable, au sortir de la formation, d'appliquer et de faire appliquer l'ensemble des procédures permettant d'assurer la sécurité des passagers, de la cargaison et d'intégrité de la coque

Type de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) :

- Durée en heures de formation : **centre 20 heures** (TEST –QCM et évaluations comprises)
- **6 à 14 stagiaires** (maximum)
- Durée hebdomadaire prévue : **35 heures**
- Validation des acquis : Titre homologué par le Ministère des Transports
Action Agréée à la rémunération : par la **Collectivité Territoriale de Martinique**

Titre(s) visé(s)

Une attestation de formation menant à la sécurité à bord des navires à passagers (SBNP) :

- Appendice 1 : Formation en matière d'encadrement des passagers à bord des navires à passagers
- Appendice 2 : Formation en matière de sécurité à l'intention du personnel assurant directement un service aux passagers dans les locaux réservés aux passagers
- Appendice 3 : Formation en matière de gestion des situations de crise et de comportement humain
- Appendice 4 : Formation en matière de sécurité des passagers et de la cargaison et d'intégrité de la coque

Texte(s) de référence

- Arrêté du 6 mai 2014 relatif à la délivrance des attestations de formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers
- Application immédiate de l'arrêté pour les navires à passagers effectuant des voyages internationaux. Pour les navires de jauge brute égale ou supérieure à 500 U.M.S. effectuant des voyages nationaux, ce texte entrera en vigueur le 1er juillet 2015.

Site : <https://www.ucem-nantes.fr/>

Autre bord - Beauséjour - 97 220 TRINITE -MARTINIQUE

☎ : 0596-58-22-13

Mail : efpma@orange.fr / site : www.efpma-martinique.com

SIRET N° 313 987 869 00010

NDA n° 97 97 0000 797



Maj : juin 2022



Prérequis

- Aptitude médicale délivrée par un médecin des gens de mer
- Aucune autres conditions d'admission particulière, ni de prérequis formation

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

- Avoir suivi la formation.
- Avoir atteint la norme de compétence minimale requise (test de connaissance écrit, type QCM).

Programme modalité de formation et modalité d'évaluation de la formation

Programme de formation

<u>APPENDICES 1- 2- 3-4</u>	<u>DUREE EN HEURES</u>
Formation en matière d'encadrement des passagers à bord des navires à passagers	2,5h
Formation en matière de sécurité à l'intention du personnel assurant directement un service aux passagers dans les locaux réservés aux passagers	2,5h
Formation en matière de gestion des situations de crise et de comportement humain	7h
Formation en matière de sécurité des passagers et de la cargaison et d'intégrité de la coque	8h

Total de la formation SBNP	20 h
-----------------------------------	-------------

Validation de la formation

Avoir atteint la norme de compétence minimale requise (test de connaissance écrit, type QCM).

Moyens pédagogiques et équipements

Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules

Salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques,

Dispositifs permettant d'apprécier les connaissances et les compétences

Pour l'évaluation

- Appréciations ; Grilles d'évaluation ; Bilans points forts / points faibles.
- Grilles de lecture / grilles d'évaluation (critères qualitatifs).

Pour la formation

- Liste d'émargement ; Compte-rendu ; Procès-verbaux ; Bilan de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Attestation de réussite

Autre bord - Beauséjour - 97 220 TRINITE -MARTINIQUE

Téléphone : 0596-58-22-13

Mail : efpma@orange.fr / site : www.efpma-martinique.com

SIRET N° 313 987 869 00010

NDA n° 97 97 0000 797



La certification Qualité a été délivrée au titre de la catégorie : Actions de Formation

Maj : juin 2022

Indicateur de performance

	2019	2020	2021	Jusqu'à mai 2022
Taux de réussite	100%	100%	100%	100% *

Équivalences

Pas d'équivalence de diplôme ou de titre

Réseaux partenaires pour une personne en situation handicap

Cf. livret d'accueil (disponible sur le site : www.efpma-martinique.com)

Coût, date de sessions

Nous consulter.

Financement

Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié (e), indépendant (e), demandeur (euse) d'emploi, autre...

Comprendre le déroulement de votre inscription

- ✚ Entretien préalable pour étude du projet de formation (entretien téléphonique, Visio, échange par courriel et / ou physique).
- ✚ Dossier d'inscription : téléchargement sur notre site internet www.efpma-martinique.com ou transmission par courriel
3 possibilités pour transmettre votre dossier : par courriel, voie postale, boîte aux lettres devant l'établissement (*cf. dossier de candidature*)
- ✚ Délais de dépôt du dossier : 6 semaines avant le début de la formation (*date limite désignée*)
- ✚ Accusé de réception du dossier par courriel
- ✚ Convocation de la commission de sélection 4 semaines avant le début de la formation
- ✚ Convocation des candidats retenus.
Les candidats non retenus pour diverses raisons seront informés par voie postale ou par courriel